

## **IAMGOLD ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE EURO RESSOURCES**

Toronto (Ontario), le 13 février 2024 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce que sa filiale à 100 % IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France ») a informé l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en France de son intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire selon la loi française (le « retrait obligatoire ») portant sur les 5.291.832 actions ordinaires existantes (les « actions EURO ») d'EURO Ressources S.A. (« EURO ») qu'IAMGOLD France ne possède pas à présent moyennant un paiement en numéraire de 3,50 euros par action EURO net de tous frais (l'« indemnisation du retrait obligatoire ») conformément aux termes de l'offre publique de retrait soumis au droit français afin d'acquérir la totalité des actions EURO (l'« offre ») qui a été approuvée par l'AMF le 23 janvier 2024, comme annoncé précédemment par la Société le 14 novembre 2023 et le 24 janvier 2024.

Conformément à l'avis de l'AMF du 12 février 2024 (l'« avis »), le retrait obligatoire sera mis en œuvre le 27 février 2024 et les 5.291.832 actions EURO Ressources en circulation non détenues par IAMGOLD France seront transférées à IAMGOLD France en contrepartie de l'indemnisation du retrait obligatoire. L'avis est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le 13 février 2024, Euronext Paris, a publié un calendrier de mise en œuvre du retrait obligatoire et de radiation des actions EURO le 27 février 2024, qui est disponible sur le site d'Euronext Paris (<https://www.euronext.com/fr/markets/paris>).

Une note d'information et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de IAMGOLD France complétant la note d'information, préparées conformément à la réglementation française et approuvées par l'AMF le 23 janvier 2024, décrivant, entre autres, les modalités et le calendrier envisagé de l'offre ainsi que les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de IAMGOLD France, seront disponibles sur les sites internet d'IAMGOLD ([www.iamgold.com](http://www.iamgold.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et sur le profil d'EURO sur SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)). Le site internet d'IAMGOLD ne constitue pas une partie de la note d'information ou de tout autre document mentionné, ni n'est intégré par renvoi dans la note d'information ou dans tout autre document mentionné.

Une note en réponse établie par EURO et visée par l'AMF le 23 janvier 2024 ainsi que le document concernant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de EURO sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.goldroyalties.com](http://www.goldroyalties.com)).

IAMGOLD a désigné Natixis comme conseiller financier, établissement présentateur et garant de l'offre. Dans le cadre de l'offre, Norton Rose Fulbright LLP agit en qualité de conseil juridique français d'IAMGOLD et Fasken Martineau DuMoulin LLP agit en qualité de conseil juridique canadien d'IAMGOLD.

### **Avertissement**

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public ou d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente des titres d'EURO. L'offre, qui a été approuvée par l'AMF, sera proposée uniquement sur la base de la note d'information qui a été approuvée par l'AMF et qui est mise à la disposition sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre déposée auprès de l'AMF comprend les modalités de l'offre.

L'offre n'a pas été déposée et n'a pas été approuvée ou refusée par les autorités de tout autre territoire que la France.

Les actionnaires d'EURO sont invités à lire la note d'information car elle contient des informations importantes sur l'offre, EURO et IAMGOLD. Il est conseillé aux actionnaires d'EURO de solliciter des conseils indépendants, le cas échéant, afin de se forger leur propre opinion sur l'offre et le contenu de la note d'information. En outre, les actionnaires d'EURO peuvent souhaiter consulter leurs conseillers fiscaux au sujet des conséquences fiscales de l'apport de leurs titres EURO dans le cadre de l'offre.

L'offre visée dans le présent communiqué ne s'applique pas aux actionnaires de tout territoire où les lois interdisent le dépôt des actions d'EURO par ces actionnaires ou en leur nom, ou interdisent la présentation ou l'acceptation de l'offre. En conséquence, toute personne en possession de la note d'information est tenue de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer et doit obtenir toute autorisation, approbation et tout consentement nécessaires (dans la mesure applicable). Toute personne incertaine de son admissibilité à participer à l'offre doit consulter sans délai son conseiller professionnel. À l'extérieur de la France, aucune démarche n'a été entreprise (et aucune démarche ne sera entreprise) pour rendre cette offre possible dans tout territoire où une telle démarche serait requise. Toute personne (y compris, sans s'y limiter, les dépositaires, les mandataires et les fiduciaires) qui transmet ou prévoit de transmettre la note d'information ou tout document lié sur tout territoire autre que le territoire français doit soigneusement lire la note d'information avant d'agir. La diffusion, la publication ou la distribution de la note d'information ou de tout document concernant l'offre ou du contenu de l'offre sur tout territoire autre que le territoire français peut être interdite par la loi ; par conséquent, toute personne possédant la note d'information doit se renseigner sur de telles restrictions et s'y conformer.

La présente offre sera présentée au Canada et aux États-Unis conformément aux termes des dispenses applicables et suivant les exigences requises en France. Par conséquent, l'offre est soumise à des règles de divulgation et des procédures, y compris, mais sans s'y limiter, à un calendrier d'offre, des procédures de règlement et à des délais de mise en paiement qui sont différents de ceux applicables au Canada et aux États-Unis en matière d'offres d'achat de titres d'un émetteur assujetti.

### **Au sujet d'Euro Ressources**

Euro Ressources est une société française de redevances minières et de production dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris sous le symbole EUR. Les principaux actifs d'EURO sont une redevance de 10 % d'IAMGOLD sur la mine d'or Rosebel (excluant Saramacca) au Suriname (la « **redevance Rosebel** »), une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation, une redevance relative aux concessions Paul Isnard en Guyane et des titres négociables. IAMGOLD effectue des paiements trimestriels à EURO au titre de la redevance Rosebel et reçoit une part de 90 % des dividendes annuels d'EURO, déduction faite des impôts sur le résultat en France et des retenues d'impôts. Le siège social d'EURO est situé 23, Rue du Roule, 75001 Paris, France.

### **Au sujet d'IAMGOLD**

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. En partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metal Mining Co. Ltd., IAMGOLD construit actuellement Côté Gold au Canada, un projet minier à grande échelle et de longue durée dont la mise en production est prévue au premier trimestre de 2024. De plus, IAMGOLD possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts à fort potentiel au Canada. IAMGOLD emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG),

et IAMGOLD fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le siège social de IAMGOLD est situé au 401 Bay Street, bur. 3200, C.P. 153, Toronto, ON, CA, M5H 2Y4.

**Personne-ressource IAMGOLD**

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

[info@iamgold.com](mailto:info@iamgold.com)

*Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.sec.gov](http://www.sec.gov) (en anglais seulement).*

*The English version of this press release is available at [www.iamgold.com/](http://www.iamgold.com/).*